Ministère
de la Communauté
française

Bruxelles, le 24 juin 2002

A l'attention

des directions des établissements participant
au projet pilote de transmission des circulaires
par voie électronique

des personnes et services impliqués dans ce projet pilote

Votre correspondant:
gestion.mailing@cfwb.be

Transmission des circulaires par voie électronique - Note d'information n° 1

Comme signalé dans la note qui vous a été adressée le 14 juin 2002, nous sommes en mesure de commencer l'envoi régulier de messages aux 370 écoles participant à la phase d'expérimentation.

Ces notes d'information permettront de faire le point sur un certain nombre d'aspects techniques. Elles seront archivées sur le site "adm" à côté des circulaires et resteront donc à disposition de tous.

1. A propos des boîtes de courrier

Nous avions pensé utiliser les boîtes de courrier existantes soit sur les serveurs de la communauté, soit sur les serveurs de différents réseaux, afin de ne pas perturber les habitudes. Mais un des premiers résultats de l'expérimentation fut la mise en évidence de la grande diversité des situations, des difficultés de mise à jour et des problèmes de sécurité. Nous avons donc été contraints d'opter pour une solution nettement plus centralisée et standardisée, bien que nous soyons conscients qu'elle est contraignante pour les utilisateurs. Nous avons créé pour chaque entité (école, internat, cpms, … - tout ce qui a une direction et qui est identifié par un matricule) une nouvelle boîte de courrier sur un nouveau serveur situé à la Communauté française. Cette boîte sera affectée aux usages administratifs, et il est de la responsabilité du chef d'établissement de relever le courrier qui y est adressé.

L'adresse de la boite est basée sur le numéro FASE de l'entité. Parmi les divers numéros matricules qui identifient les établissements, le numéro FASE est celui qui convient le mieux à cette application. Il s'agit d'un numéro attribué séquentiellement par le service des statistiques et il ne faut chercher aucune signification particulière aux chiffres, contrairement au matricule ECOS. L'adresse est composée du code ec suivi du numéro FASE écrit en six chiffres (en ajoutant des zéros devant le numéro) puis @ et le nom du serveur adm.cfwb.be

Chacun d'entre vous a reçu par un courrier du 14 juin 2002 les paramètres de cette boîte.

2. Un nouveau site administratif: www.adm.cfwb.be

Jusqu'à présent, vous avez pu consulter les circulaires sur le site www.agers.cfwb.be/org/circulaires
A partir de ce 24 juin, vous pourrez consulter ces documents sur un nouveau site qui sera affecté, si l'expérimentation est concluante de notre côté, aux applications administratives. Pour faire court, nous l'appellerons site adm.

Actuellement, deux rubriques sont accessibles:

L'accès aux documents
C'est une nouvelle présentation de la liste des circulaires. En cliquant sur une référence, vous obtenez la fiche signalétique du document et les liens permettant de télécharger les fichiers.

L'accès au courrier par le web
Le serveur de courrier permet l'accès à votre messagerie soit par les programmes classiques comme Outlook express et autres, soit par une "interface web" du type "hotmail".
En choisissant cette entrée, une page vous demande d'introduire votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder à votre messagerie (cfr le courrier du 14 juin). Vous disposez alors de toutes les fonctionnalités directement dans le navigateur sans devoir rien paramétrer.

3. Les messages

Lorsqu'un nouveau document est déposé sur le site adm, nous vous envoyons un message comportant les références du document et un lien qui pointe vers sa fiche signalétique.
Ce lien a un format assez complexe lié à la nouvelle structure de la base de donnée et à la nécessité de générer automatiquement un accusé de réception.

Pour vous éviter des "clics" fastidieux, nous avons mis au point un système qui enregistre automatiquement votre accès au document dès que vous cliquez sur le lien présent dans votre message.

Rappelons que le message est seulement un avis. Les documents ne sont pas joints aux messages. Ils sont déposés sur le site adm et sont consultables en permanence. Il n'y a donc aucun risque de voir votre messagerie encombrée par de gros fichiers.

4. L'expérimentation

Il faut reconnaître que nous avons tardé à envoyer les premiers messages, mais vous conviendrez que la création de l'infrastructure fait partie du projet pilote.

Nombre d'entre vous nous ont téléphoné ou envoyé un courrier pour demander des renseignements et nous faire part de situations particulières. Jusqu'à présent, c'est la cellule cyberécoles (AGERS - rue Belliard) qui a été votre correspondant dans ce projet. Nous continuerons bien entendu à répondre de notre mieux à toutes vos questions, et en vue de la future généralisation du système, nous mettons en place une cellule spécialement affectée à l'exploitation de l'infrastructure informatique du projet "circulaires" et aux contacts avec les écoles.

Le message qui vous annonçait cette note d'information nous a permis d'enregistrer votre accès au document. Néanmoins, nous sommes intéressés par vos avis et suggestions. N'hésitez pas à adresser un message à gestion.mailing@cfwb.be en indiquant, pour vous identifier, votre nouvelle adresse administrative (ecxxxxxx@adm.cfwb.be) et en objet: "circulaires-note info 1 - commentaire".

Jean DELIRE
Chargé de mission
Cellule cyberécoles